



Adoption d'un adulte dont les parents sont en vie

Par **audonie**, le **27/08/2010** à **20:02**

Bonjour,

mon beau père désire m'adopter? mes parents sont divorcés depuis très longtemps . je n'ai jamais de contact avec mon père depuis l'enfance j'ai aujourd'hui 50 ans. mon pere est toujours en vie?

s'il peut m'adopter suis je obliger de changer de nom?

est ce que cette adoption me fait renoncer à ma filliation légitime et à la succession

Par **mimi493**, le **27/08/2010** à **20:21**

Il s'agit alors d'une adoption simple. L'accord des parents n'est pas nécessaire si l'adopté est majeur.

Le nom de votre beau-père sera accolé au votre, mais vous pouvez demander, avec lui, au juge de ne pas prendre le nom de votre beau-père (votre age, votre vie avec ce nom etc.) ça vous garde tout vos droits d'hériter vis à vis de votre père biologique, ça vous donne le droit d'hériter de votre parent adoptif (mais s'il n'est pas marié avec votre mère, vous aurez de gros droit de succession)